

MAIRIE



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS.

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE et Monsieur Cédric LAGARDERE.

Absent : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Jérémy LAUDA .

<i>Membres en exercice</i>	09
<i>Membres Présents</i>	06
<i>Membre Absent</i>	03
<i>Pour</i>	08
<i>Contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00

**Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.
Monsieur Cédric LAGARDERE a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CAZENAVE pour l'ensemble des votes.**

OBJET : Achat licence IV : acte en la forme administrative.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que désireux de garder sur son territoire la dernière licence IV du village, notre conseil municipal s'était prononcé en faveur d'une acquisition de celle-ci. Une proposition d'achat d'un montant de 1500 € avait donc été formulée et, par une ordonnance du 19 novembre 2015 rendue par Monsieur Claude TREMBLEAU Juge-commissaire de la liquidation judiciaire, cette dernière a été retenue.

Monsieur le Maire précise que sans que notre Commune n'ait été informée ou consultée, il a été également ordonnancé que la société CASADEBAIG et ASSOCIÉS soit directement désignée en tant que rédacteur de l'acte. A aucun moment, il n'a été possible d'étudier la possibilité que cet acte soit formalisé par un acte en la forme administrative (AFA).

Il résulte donc de cette transaction que notre Commune se trouve confrontée à un achat d'un montant de 1500 €, du paiement arbitraire de la rédaction d'un acte d'environ 1 000 € HT et de frais d'enregistrement de 25 € auprès du Trésor Public.

En ces temps de rationalisation des dépenses publiques, Monsieur le Maire propose que cette transaction soit formalisée par la rédaction d'un acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de formaliser l'achat de la Licence IV par le biais de la rédaction d'un acte en la forme administrative,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS.

Membres en exercice	09
Membres Présents	06
Membre Absent	03
Pour	05
Contre	01
Abstention	02

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE et Monsieur Cédric LAGARDERE.

Absent : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Jérémy LAUDA.

Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.

Monsieur Cédric LAGARDERE a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CAZENAVE pour l'ensemble des votes.

OBJET : Appel à projet pour la réorganisation du réseau des écoles publiques.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réflexion est en cours pour intégrer l'école de Loubieng au Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) de Laà-Mondrans et Ozenx-Montestrucq.

Il donne également lecture de la lettre au conseil municipal d'une lettre co-signée par l'académie de bordeaux, l'association des Maires Ruraux de France et l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques concernant l'appel à projet pour la réorganisation du réseau des écoles publiques à la rentrée 2016. Il souligne que les communes doivent statuer sur cet appel à projet avant le 31 mars 2016. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette nouvelle organisation et sur l'appel à projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à cinq voix pour, deux abstentions et une voix contre,

DECIDE de continuer l'étude d'un élargissement du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Laà-Mondrans / Ozenx-Montestrucq à l'école de Loubieng pour la rentrée scolaire 2017.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer de la présente décision :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame le Maire d'Ozenx-Montestrucq,
- Monsieur le Maire de Laà-Mondrans,
- Monsieur le Président du RPI,
- Madame l'Inspectrice d'Académie,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez,

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS.

Membres en exercice	09
Membres Présents	06
Membre Absent	03
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE et Monsieur Cédric LAGARDERE.

Absent : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.
Monsieur Cédric LAGARDERE a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CAZENAVE pour l'ensemble des votes.

OBJET : Acquisition parcelle communale ; Acquisition parcelle communale sur l'emprise de l'ancienne carrière de Loubieng.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération en date du 14 janvier 2016, la Commune de Loubieng a acté le projet d'acquisition d'une parcelle communale visant à accueillir de futurs bâtiments communaux.

Il présente à l'assemblée le document d'arpentage du géomètre qui formalise les superficies à acquérir.

Vente BERGEROT / COMMUNE			Vente SCI ALPHA (OLTRA) / COMMUNE		
Section	Numéro	Superficie	Section	Numéro	Superficie
AH	215 p	102 m ²	AH	214 p	224 m ²
AH	215 p	915 m ²			
TOTAL		1 017 m ²			

L'achat se décomposerait en deux parties :

- Un accès commun qui sera classé dans le domaine public afin de permettre l'accès aux différentes parcelles des différentes parties concernées : AH 215p (102 m²) et AH 2015p (224 m²) pouvant donner lieu à des servitudes de passage,
- Une parcelle communale : AH 214p : (915 m²)

Monsieur le Maire précise que l'acte de vente entre Madame Lydie BERGEROT et Monsieur Vincent OLTRA représentant de la société SCI ALPHA a été formalisé à l'étude de Me Jean DUPONT à ORTHEZ. Il est mentionné dans cet acte que Monsieur OLTRA rétrocèdera à l'euro symbolique à la Commune de Loubieng la partie que notre Commune souhaite acquérir.

Il convient de délibérer sur la transaction concernant notre Commune et Madame Lydie BERGEROT. La superficie envisagée est de 1017 m². Monsieur le Maire propose d'acquérir celles-ci pour un prix de 1,22 € le m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la transaction telle qu'elle est présentée par Monsieur le Maire,

FIXE à :

- 1,22 € le m² le prix de la transaction avec Madame Lydie BERGEROT,
- A l'€ symbolique l'achat de la parcelle appartenant à Monsieur Vincent OLTRA représentant la société SCI ALPHA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE et JérémY LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS.

<i>Membres en exercice</i>	<i>09</i>
<i>Membres Présents</i>	<i>06</i>
<i>Membre Absent</i>	<i>03</i>
<i>Pour</i>	<i>08</i>
<i>Contre</i>	<i>00</i>
<i>Abstention</i>	<i>00</i>

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE et Monsieur Cédric LAGARDERE.

Absent : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Monsieur JérémY LAUDA.

Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.
Monsieur Cédric LAGARDERE a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CAZENAVE pour l'ensemble des votes.

OBJET : CCLO : Attribution d'un fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 mai 2014, la Communauté de communes de Lacq-Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Commune de Loubieng a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre de travaux sur un bâtiment communal.

Lors du Conseil Communautaire du 21 mars 2016, la Communauté de communes de Lacq-Orthez a voté à l'unanimité, et après avoir considéré que cette demande était éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 3 249 €.

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours attribué correspond à 50 % de la somme restant à charge de la commune sur cette opération.

Aussi, le montant est bien prévisionnel et sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le montant prévisionnel de 3 249 €,

ACCEPT'E le versement de ce fonds de concours par la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS.

Membres en exercice	09
Membres Présents	06
Membre Absent	03
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Absents et excusés : Madame Sandy LARROQUE et Monsieur Cédric LAGARDERE.

Absent : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Jérémy LAUDA.

Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.

Monsieur Cédric LAGARDERE a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CAZENAVE pour l'ensemble des votes.

OBJET : Modification de délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal et que des délégations de fonctions leur ont été attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire :

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice 1015
Moins de 500.....	6,6 %

- **Taux voté :**

- 6,6% pour le 1°Adjoint,
- 6,6% pour le 2°Adjoint (à partir du 1er avril 2016),
- Pas d'indemnité pour le 3°Adjoint

ADOPTE le tableau des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



LE MAIRE
FRANCIS LARROQUE